Monsieur le Préfet,

La Mutualité Française Côtes d'Armor gère un établissement de santé de 110 lits et places, rue du bois Joly à Ploufragan, donc, proche du projet de centrale biométhane de Ploufragan.

Notre établissement de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) accueille une population fragile et majoritairement vieillissante.

Aussi nous nous interrogeons sur les conséquences d'une défaillance dans ce type d'installation qui, aurait des incidences grave pour la continuité et la sécurité des soins des personnes hospitalisées mais aussi pour nos collaboratrices et collaborateurs.

Nous sommes étonnés qu'à quelques tonnes près, il n'y ait pas une consultation publique qui, notamment, aurait permis à l'ARS d'être consultée et de se prononcer.

En conséquence nous souhaitons une enquête d'utilité publique.

Recevez, Monsieur le Préfet, nos considérations les meilleures.

Patrice HERVÉ

Président de la Mutualité Française Côtes d'Armor